

PRÉFET DE L'AUDE

**Évaluation de l'impact environnemental et sanitaire des inondations du 15 octobre 2018 ayant affecté l'ancien site industriel et minier de la vallée de l'Orbiel**

**Réunion d'échange du 21 mars 2019 – 10h  
(État et ses opérateurs / scientifiques indépendants)**

**Compte-rendu sommaire et relevé de conclusions**

Lieu :

BRGM Occitanie – Délégation régionale Toulouse  
Parc Technologique du Canal – 3 rue Marie Curie – 31527 Ramonville-Saint-Agne

Participants :

**État ou opérateurs de l'État :**

- M. Claude VO-DINH, secrétaire général de la préfecture de l'Aude
- M. Philippe RAGGINI, directeur du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – préfecture de l'Aude
- Mme Dominique MESTRE-PUJOL, responsable du pôle santé publique et environnementale – Délégation territoriale de l'Aude – ARS Occitanie
- Docteur Marie-Pierre ALLIE, médecin de santé publique – Direction de la santé publique – ARS Occitanie
- Mme Camille DUMAT, professeur des universités – Toulouse INP, CERTOP
- M. Philippe FRICOU, adjoint au directeur des risques industriels – DREAL Occitanie
- M. Luc BARBE, chef de la division laboratoire hydrobiologie, direction de l'écologie – DREAL Occitanie
- M. Laurent DENIS, chef de l'unité inter-départementale Aude-P.O. – DREAL Occitanie
- M. Yannis ACCABAT, chargé de mission auprès du chef de l'unité inter-départementale Aude-P.O. – DREAL Occitanie
- M. Jean-Louis NEDELLEC, directeur de l'unité territoriale après-mines sud – BRGM
- M. Dominique GUYONNET, BRGM
- Mme Fabienne BATTAGLIA-BRUNET, BRGM
- Mme Aurélie DROISSART-LONG, unité impact sanitaire et expositions – INERIS
- M. Harry GNANA, responsable adjoint d'Equipe Pôle Environnement – ANTEA Group

**Scientifiques indépendants :**

- M. Philippe BEHRA, professeur des universités – Toulouse INP
- M. Jérôme VIERS, professeur des universités – Université Paul Sabatier Toulouse
- M. Bernard DUPRÉ, directeur de recherche CNRS (retraité)

## Rappel des objectifs

La Commission Locale d'Information tenue le 13 décembre 2018 relative à l'ancien site industriel et minier de la vallée de l'Orbiel a particulièrement concerné les actions menées suite aux inondations qui ont touché le département de l'Aude le 15 octobre 2018 et l'impact de l'évènement en matière de pollution.

Suite à cette réunion et à la diffusion dans la presse de résultats de prélèvements et d'analyses des eaux de surface et de sédiments réalisés par deux scientifiques indépendants (M.BEHRA et M.-VIERS), le préfet de l'Aude a souhaité ouvrir un espace d'échange avec des scientifiques extérieurs à l'État et reconnus pour leur expertise. Il a donc demandé à la DREAL et à l'ARS d'organiser cet échange.

La présente réunion, qui visait notamment à esquisser les contours d'un éventuel comité scientifique pouvant aider à orienter la surveillance environnementale et sanitaire du site, avait pour objet :

- de confronter, à partir des données disponibles, les résultats des analyses obtenues post-inondations par les scientifiques indépendants et par le BRGM ;
- d'en livrer une interprétation basée sur une démarche scientifique neutre et d'en tirer les conclusions notamment en matière d'adaptation des plans de surveillance.

## Compte-rendu sommaire

Le Secrétaire Général de la préfecture introduit la réunion et en rappelle les objectifs.

Le BRGM rappelle la nature de la surveillance périodique en vigueur sur le site (eaux de surface, eaux souterraines) et présente les résultats des prélèvements et analyses d'eaux de surface et de sédiments réalisés post-inondations (campagnes d'octobre, novembre, décembre 2018 pour les eaux de surface ; campagne de janvier 2019 pour les sédiments et les eaux de surface).

L'ARS résume les études et enquêtes sanitaires et environnementales réalisées depuis 1997 et rappelle les recommandations sanitaires édictées depuis 1998 (concernant initialement 16 communes, puis restreintes à 6 communes après l'étude menée en 2009), et réitérées suites aux inondations (y compris pour la commune de Trèbes).

L'ARS confirme de plus la mise en œuvre prochaine d'une nouvelle campagne d'échantillonnage des productions végétales de la vallée de l'Orbiel, dont l'analyse des résultats contribuera à améliorer l'évaluation des risques pour la population et à élaborer le cas échéant de nouvelles propositions d'actions et recommandations sanitaires adaptées. Cette étude sera réalisée par le bureau d'études environnementales ANTEA Group. L'ARS s'appuie sur un groupe d'experts pour définir cette stratégie de surveillance et les mesures qui en découleront potentiellement (Mme DROISSART, INERIS ; Mme DUMAT, CERTOP/INP Toulouse).

Les scientifiques indépendants (MM. BEHRA, VIERS et DUPRÉ) présentent les résultats des prélèvements et analyses d'eaux de surface et de sédiments réalisés post-inondations (12 novembre et 14 décembre 2018) ; les prélèvements ayant été réalisés par leurs soins selon les protocoles scientifiques en usage, et les analyses confiées au laboratoire départemental des eaux agréé.

M. BEHRA précise qu'une nouvelle campagne de prélèvements a été réalisée le 17 janvier 2019, les analyses étant en cours (concernent essentiellement l'affluent Ru Sec et l'Orbiel au gué Lassac).

## Relevé de conclusions

Aux deux objectifs fixés par le préfet pour cette réunion, les conclusions suivantes sont apportées :

1) l'ensemble des parties s'accordent et considèrent cohérents les différents résultats collectés par les uns et les autres lors des campagnes de prélèvements et d'analyses d'eaux de surface et de sédiments réalisés post-inondations, au regard des données disponibles et pour les points de mesures comparables.

Les scientifiques indépendants (MM. BEHRA, VIERS et DUPRÉ) précisent que répondre à cette question a priori et instantanément ne constitue pas, selon eux, une véritable analyse scientifique, et qu'à la seule vue des données présentées, il ne semble pas y avoir de différences significatives.

2) sur l'interprétation de ces résultats :

- le BRGM estime que, compte-tenu des données disponibles vis-à-vis de l'arsenic avant et après les inondations d'octobre 2018, la crue n'a globalement pas eu d'impact identifiable sur la qualité des eaux de surface et les sédiments de l'Orbiel et de ses affluents ; les valeurs observées sur ces milieux étant du même ordre de grandeur avant et après la crue ;
- les scientifiques indépendants (MM. BEHRA, VIERS et DUPRÉ) estiment, au regard des données dont ils disposent vis-à-vis de l'arsenic, ne pas pouvoir conclure sur un impact éventuel des inondations d'octobre 2018 sur la qualité des eaux de surface et les sédiments de l'Orbiel et de ses affluents ; ne disposant pas de suffisamment de données sur la durée.

Les scientifiques précisent en effet qu'au vu des éléments présentés, ils ne disposent aujourd'hui comme informations que de mesures de concentrations dans l'eau et dans les sédiments de fond ou de berge à des fréquences qui ne sont pas adaptées pour répondre à la question. Selon eux, seules des mesures de flux de matières (eau et sédiments en suspension), qui ne sont pas connus a priori faute de mesures, permettraient d'évaluer et calculer des bilans des composés chimiques transportés durant la crue.

## **Discussion sur l'opportunité d'un programme de recherche scientifique**

Le BRGM et la DREAL s'accordent à dissocier la question des mesures réalisées post-inondations et des objectifs fixés par le préfet pour cette réunion d'une part, et la proposition d'un programme de recherche exposée par les scientifiques indépendants d'autre part.

Les scientifiques (MM. BEHRA, VIERS et DUPRÉ) indiquent se démarquer d'une position d'experts et proposent d'intervenir dans ce dossier à travers la mise en place d'un programme de recherche sur le site, sur une durée de 3 ans. Un nombre important d'axes de recherche potentiels est présenté sommairement en séance ainsi qu'une ébauche de pistes de financement. Globalement, l'objectif de ce programme serait de mieux caractériser les sources de pollution, affiner les mécanismes de transfert et apprécier l'impact sur l'environnement et la santé.

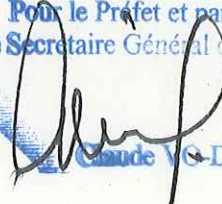
Eu égard à cette présentation, l'État fait observer la nécessité de préciser et prioriser ces orientations, ainsi que le plan de financement envisagé. Les scientifiques indiquent que ce financement nécessiterait d'être complété à hauteur de 50 k€ par l'État, indépendamment d'autres ressources.

Au terme de la discussion et en conclusion, il est convenu par l'ensemble des parties qu'un programme de recherche éventuel n'aurait pas vocation à prendre position sur la gestion du site et des sources de pollution, mais plutôt à éclairer les décisionnaires en améliorant les informations disponibles et le cas échéant la connaissance des phénomènes et mécanismes en jeu.

Dans le cas d'un programme d'expertise, le BRGM indique que des échanges de données disponibles seraient possibles dans le cadre d'une convention fixant les règles de confidentialité applicables à ce type de programme ; principe accepté par les scientifiques (MM. BEHRA, VIERS et DUPRÉ).

Les scientifiques précisent qu'ils excluent de cette confidentialité le programme de recherche tel qu'il pourrait être mis en place.

Le Secrétaire Général de la préfecture soumettra la proposition des scientifiques indépendants au préfet de l'Aude, et il leur demande de préciser par écrit le cahier des charges de leur projet (contenu, objectifs, durée, modalités d'exécution, financement, etc.).

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général de la Préfecture  
  
Claude V. DINH